PAS À PAS N°22 EFFECTIFS non COMPTABILISÉS

MODULE DIRECTEUR

Objectif : Vérifier la base de l'école lorsqu'un état des effectifs signale un ou des élèves non comptabilisés dans les effectifs.

Si la page de calcul des effectifs contient la phrase suivante *« Nombre d'élèves admis définitivement, non comptabilisés dans les effectifs pour défaut de répartition ou/et d'INE : xx »*, des vérifications sont nécessaires.

Dans l'exemple présenté, 3 élèves n'ont pas été comptabilisés dans les effectifs :

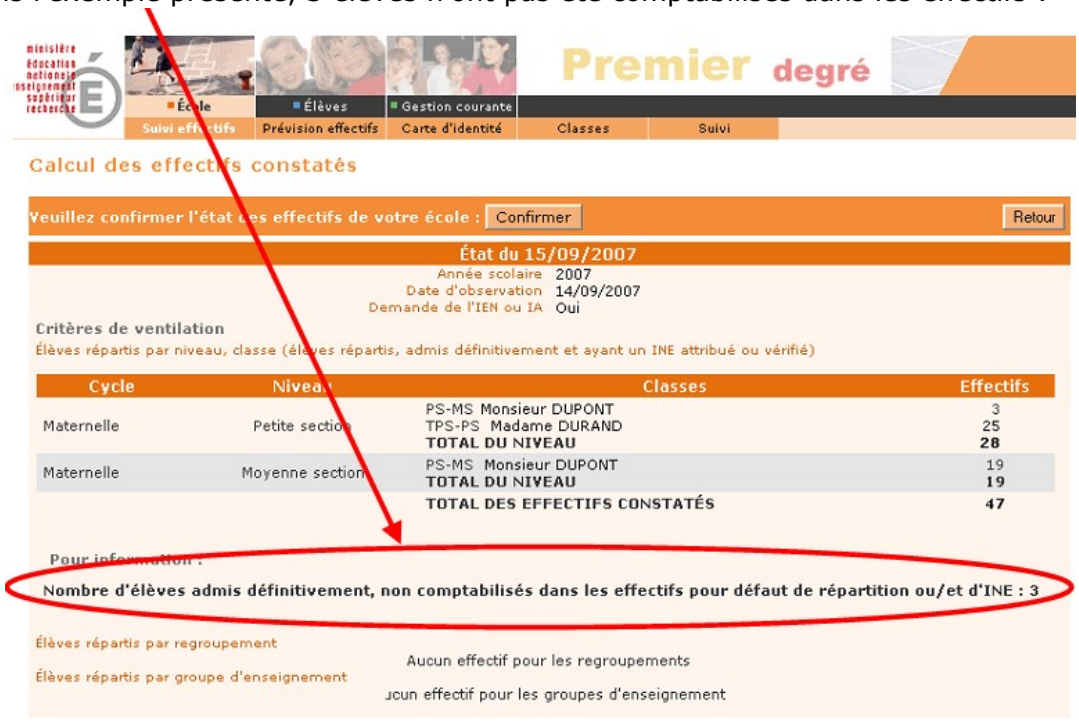

1. Vérifier **si tous les élèves sont répartis dans des classes** :
   - Cliquer sur le menu « **Elèves** »
   - Cliquer sur « **Répartition** »
   - Cliquer sur « **Edition de listes d'élèves** »
   - Cliquer sur « **Liste des élèves non répartis dans une classe** »
   - Choisir « **Liste simple des élèves** »
   - Cliquer sur le bouton « **Chercher** »

     ► **A partir du tableau obtenu**, procéder à la répartition des élèves non répartis (voir Pas à pas N° 5 : « Répartition des élèves dans les classes »).

2. Vérifier **si certains élèves n'ont pas encore d'INE** (voir Pas à pas N°11 : « **Suivi d'attribution d'INE** » et choisir le critère « **Elèves sans INE** », pour visualiser les élèves dans ce cas). Si, une semaine après la dernière admission définitive, des élèves n'ont toujours pas d'INE, procéder à la vérification suivante.

3. Vérifier si des admissions définitives sont bloquées : « **Élèves** » / « **Admission** » / « **Traitement des admissions définitives bloquées** »
   Si un élève s'affiche, cela signifie que BE1D contient plusieurs dossiers pour celui-ci. Vérifier s'il s'agit bien d'un de vos élèves. Si tel est le cas, cliquer sur « **Constituer le dossier unique** », cocher la case « **Oui** » (récupération), cliquer sur le bouton « **Valider** ».

Une semaine après la dernière admission définitive, si, malgré les vérifications décrites précédemment, des élèves sont toujours sans INE, vous pouvez contacter la DOS au 03.80.68.13.72 pour savoir si l'attribution est sujette à un litige en cours de résolution (ex : homonymes).

Reproduction interdite - © copyright MENESR